



VÉLO QUI RIT

le 3 février 2004

Enquête publique - Contournement ouest de LONS LE SAUNIER

Avis de l'association VÉLO QUI RIT

Après consultation et étude du dossier d'enquête publique présenté, l'Association V.Q.R. approuve le principe du contournement ouest de Lons le Saunier et formule les observations suivantes :

Report du trafic de transit : une opportunité de réaménagement / requalification urbains

Le contournement ouest de l'agglomération lédonienne doit permettre la suppression du trafic de transit qui emprunte le tracé actuel de la RN 83 dans Lons le Saunier, et son report sur une voirie nouvelle.

Il conduit à la requalification en voirie urbaine de la portion de RN 83 comprise du Pont de Perrigny aux giratoires prévus au sud de Messia sur Sorne et au Rocher vers Montmorot.

En raison de son impact attendu sur les flux de véhicules dans l'agglomération, et du changement de statut d'un linéaire fortement structurant de l'actuelle RN 83, le contournement ouest n'est pas dissociable d'une réflexion globale sur les déplacements internes au sein de l'agglomération lédonienne.

De ce point de vue, V.Q.R. rappelle que la LAURE du 30 décembre 1996, et notamment son article 20 (codifié à l'article L-228 du code de l'environnement), impose de prévoir et de réaliser des aménagements cyclables à l'occasion des créations ou restructurations de voiries urbaines. L'association sera particulièrement vigilante sur ce point et souhaite, d'ores et déjà, être associée à la réflexion sur ces aménagements futurs.



Infrastructure nouvelle et effet de coupure

Le tracé du contournement délimite de fait l'extension ouest de l'agglomération lédonienne pour les années à venir.

Cette voirie nouvelle va créer un effet de coupure sur le territoire des communes qu'elle traverse, qui ne sera que partiellement compensé par les ouvrages prévus de rétablissement de la continuité des voiries existantes.

Le phénomène d'étalement urbain que connaît l'agglomération lédonienne est particulièrement marqué sur l'ouest de la zone. Dans ces communes (Chilly, Messia, Montmorot, Courlans, Courlaoux) existe déjà une forte pression démographique, comme le démontrent les créations de lotissements en cours ou planifiées dans les documents d'urbanisme de ces collectivités.

La dépendance à l'automobile des habitants de cette zone (éloignement des services et des commerces) est déjà forte et ne peut que s'accroître si aucune offre alternative de transport n'est proposée et permette un report modal pour une part significative des trajets quotidiens entre ces villages et le centre ville.

L'absence de dénivelée dans ce secteur et l'opportunité de la voie verte sont des atouts dont il faut assurer la promotion.

Il est rappelé que l'essentiel des déplacements entre les communes de l'ouest de l'agglomération (Messia sur Sorne, Chilly le Vignoble, Courlans, St Didier, L'Étoile...) et le centre ville se feront perpendiculairement à l'axe nord-sud du contournement et emprunteront nécessairement les ouvrages de franchissement réalisés (ponts, giratoires).

Ces ouvrages doivent être conçus et réalisés pour permettre à des usagers non motorisés (piétons, 2 roues...) de les franchir en toute sécurité avec des aménagements dédiés (trottoirs, pistes cyclables) qui devront assurer la continuité des itinéraires cyclables existants, projetés ou à aménager dans l'agglomération.

L'existence et la qualité de ces aménagements sur les ouvrages de franchissement conditionnent de fait toute possibilité de réaliser des itinéraires cyclables continus et homogènes à l'intérieur de la communauté de communes du bassin lédonien



↳ Avis sur l'ouvrage type « GIRATOIRE »

Plusieurs giratoires sont projetés dans le projet présenté dans l'enquête publique. Certains d'entre eux se situent au cœur même des itinéraires cyclables.

⊙ Un giratoire : un infranchissable à vélo

Ce type d'ouvrage est non recevable pour les cyclistes et piétons, VÉLO QUI RIT se positionne clairement contre le franchissement de ces ouvrages par des cyclistes et piétons :

. Le giratoire est prévu pour améliorer la fluidité de la circulation des véhicules motorisés en leur évitant des temps d'arrêt.

. La traversée des branches d'un giratoire présentent des situations à risque déjà rencontrées par les cyclistes dans l'Agglomération de Lons (Giratoires de Perrigny).

. La voiture ou le camion doit dégager rapidement le rond point et ne peut pas s'arrêter en sortie de rond point pour laisser passer un cycliste au risque de se faire percuter par les véhicules qui suivent.

. Avant de traverser le cycliste guette la sortie potentielle du véhicule du giratoire et doit même faire signe au véhicule de s'arrêter afin de pouvoir traverser. La traversée d'un enfant seul (même de 10 ans) est périlleuse, il n'apprécie pas avec justesse le déplacement d'un véhicule et n'a pas la même capacité d'anticipation.

↳ Ainsi un giratoire même équipé de traçage pour vélo présente un réel danger



Liste des points de franchissement du contournement à aménager

☞ **Toutes les remarques de VÉLO QUI RIT s'appuient sur la projection d'itinéraires de déplacement à vélo.**

Ces itinéraires répondent :

- à des besoins de déplacement au quotidien : liaisons inter-villages, domicile-collège, domicile-infrastructures sportives, domicile-travail...
- à la préservation de la qualité de vie dans l'agglomération lédonienne et à une volonté de promouvoir les modes de déplacements « durables »...

Consulter le document spécifique aux itinéraires de déplacements à vélo de l'Agglomération SUD réalisé par VÉLO QUI RIT :

« La voie verte, un aménagement cyclable pour relier les villages sud de L'agglomération Sud de l'agglomération de Lons le Saunier » novembre 2003 : document joint à ces remarques



☞ **Points à aménager du Nord vers le Sud - repères sur carte**

1	Carrefour du robinet - Giratoire de L'Étoile	Prévoir un passage en souterrain (branche sud du rond point) Continuité cyclable en site propre vers LONS le long de la future RN 78
2	Voie communale Villeneuve sous Pymont - L'Étoile	Rétablir la continuité - Créer un passage
3	RD 141 - St Didier - Savagna	Elargir le passage - Prévoir une sur-largeur pour bandes cyclables
4	VC6 Petit Sugny - Savagna	Rétablir la continuité
5	VC 5 Lycée Agricole - Montmorot	Prévoir une sur-largeur pour bandes cyclables et piétons
6	Voie verte	Rétablir la continuité de la future voie verte : axe structurant des aménagements cyclables (voie ferrée déclassée)
7	CR du Montboutot en façade de talus au Sud du rocher	Traiter en pistes cyclables (liaison du Grand Messia à la voie verte)
8	Chemin d'exploitation de la ferme du lièvre	Prévoir continuité cyclable (cf projection communauté de communes)
9	Giratoire RD 158	Non recevable pour VÉLO QUI RIT Ce giratoire va créer une augmentation du trafic vers le rond point de Chantrans Ce tracé correspond à un itinéraire cyclable pour le déplacement à vélo : Afin de permettre aux enfants de Chilly de se rendre à l'école de Messia, aux habitants de Chilly et de Frébuans de se rendre sur la voie verte via le CR de Montboutot... Impérativement : <u>pas de franchissement de Giratoire</u> Franchissement du contournement par une passerelle



Projection des repères sur CARTE « Tracé proposé »

